RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

ANNEE 2026
Recueil n°2 du 03/02/2026

Sommaire

conseil d'administration du 15 décembre 2025

Numéro	Désignation	Pages
CA-2025-5-2b	Budget primitif 2026 (annule et remplace la précédente délibération)	2

CA-2025-5-2b : BUDGET PRIMITIF 2026
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025 5-2 DU 15.12.2025 TRANSMISE LE 29/12/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L 1424-1 et suivants,
Vu la délibération n° CA 2025 4-1 du 17 novembre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour 2026 ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,
Vu le rapport soumis à son examen,

Considérant que lors de la séance du 17 novembre 2025, le Président a présenté au Conseil d'administration les orientations budgétaires 2025 et que cette présentation a donné lieu à un débat ;
Considérant l'évolution des ressources ont été abordées lors du DOB 2026 avec une évolution :

- de la contribution du Département de 8 727 648 €
- des contributions des Communes et EPCI de 7 751 081 €

Considérant que le présent rapport intègre par anticipation le résultat de fonctionnement prévisionnel du compte administratif 2025 ;
Considérant qu'il est apparu, lors du contrôle des données budgétaires, qu'une erreur matérielle résultant d'un écart d'arrondi s'est produite lors de la reprise des éléments issus du tableau de calcul. Cette divergence purement technique a généré un léger écart entre les montants figurant dans les documents préparatoires et ceux intégrés dans le document budgétaire transmis par flux dématérialisé. Il convient, en conséquence, de procéder à la rectification nécessaire afin d'assurer la parfaite concordance entre les montants inscrits dans la maquette budgétaire et la présente délibération.
Considérant l'équilibre budgétaire du budget primitif 2026 se présente comme suit :

- Vue d'ensemble section de fonctionnement

Dépenses	**BP 2026**	**Recettes**	**BP 2026**
Charges de personnel	12 069 257 €	Contribution du Département	8 727 648 €
Dépenses de gestion	3 801 160 €	Contribution des communes et EPCI	7 751 081 €
Frais financiers	557 000 €	Autres recettes	733 230 €
Subventions, participations	133 570 €	Facturation carences, opérations privatives	874 700 €
		TICPE	122 000 €
Charges exceptionnelles	1 400 €	Produits exceptionnels	3 000 €
Provisions	2 000 €	Reprise sur provisions	0 €
Total des dépenses réelles	16 564 387 €	Total des recettes réelles	18 211 659 €
Dotations aux amortissements	3 071 601 €	Autres recettes d'ordre	308 500 €
Total des dépenses avant équilibre	**19 635 988 €**	**Total des recettes avant équilibre**	**18 520 159 €**
EQUILIBRE OBTENU PAR LA REPRISE DU RESULTAT ET LA NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
Virement à la section d'investissement	0 €	Neutralisation des amortissements	715 829 €
		Résultat antérieur	*400 000 €*
TOTAL DES DEPENSES	**19 635 988 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**19 635 988 €**

- Vue d'ensemble section d'investissement

Dépenses	**BP 2026**	**Recettes**	**BP 2026**
Remboursement du capital des emprunts	1 054 093 €	Dotation du Département	0 €
Dépenses d'équipement	6 081 180 €	Subvention Gip Objectif Meuse - Commune - Etat	1 693 333 €
		FCTVA	988 000 €

		Cessions de matériels et véhicules	110 000 €
		Emprunt couvrant les dépenses au chapitre 23	2 296 668 €
Total des dépenses réelles	*7 135 273 €*	*Total des recettes réelles*	*5 088 001 €*
Neutralisation des amortissements	715 829 €	Autofinancement	3 099 061 €
Autres dépenses d'ordre	335 960 €	Autres recettes d'ordre	
		Solde antérieur	0 €
TOTAL DES DEPENSES	**8 187 062 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**8 187 062 €**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré

- Se prononce favorablement sur le budget primitif 2026 ;
- Adopte le budget primitif 2026, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	19 635 988 €	8 187 062 €
RECETTES	19 635 988 €	8 187 062 €

- Approuve l'ensemble des autorisations budgétaires, les crédits de paiement, inscriptions de dépenses et de recettes, telles que détaillées dans les documents budgétaires annexés ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs au financement des investissements par le recours à l'emprunt dans les limites inscrites et selon les règles de la comptabilité publique ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : favorable
Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Le Président du conseil d'administration

Sylvain DENOYELLE

Le 3 mars 2026

Le Directeur départemental

Colonel Hors Classe Yves GAVEL